



Traité Kiddouchine

Michna 9 - Chapitre 1

א, ט כל מצוה שאינה תלויה בארץ--נוהגת בארץ, ובחוצה
לארץ. וכל מצוה שהיא תלויה בארץ--אינה נהגת אלא
בארץ, חוץ מן העורלה והכלאיים; ורבי אליעזר אומר, אף
החדש.

Tout commandement qui dépendant de la terre ne peut être appliqué que dans le pays [d'Israël] ; tout commandement qui n'est pas dépendant de la terre est appliqué aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur du pays à l'exception de 'Orla et Kilayim. Rabbi Eli'ézer dit : « A l'exception également du 'Hadash (interdit de consommer de la nouvelle récolte avant d'avoir apporté le sacrifice du 'Omer le 16 Nissan) ».



Elie (n°10) : Le feu : danger !

Elie apprend à faire attention au feu : livret de 16 pages couleur et plastifiées ! Outil pédagogique hors-norme : les dessins et dialogues sont remplis de morale juive pour éduquer l'enfant selon les bonnes valeurs !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions